



Conseil départemental de la Manche 1^{er} juillet à 17H00 Signature des partenariats FIR

A white arrow graphic pointing to the right, containing a stylized blue and white sailboat icon, is positioned to the left of the text.

Couvains



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.



Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1** A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2** Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3** Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai, une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet ;
- 4** Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé de valoriser l'accompagnement du Département dans le respect de la charte de visibilité (notamment panneau de communication Fonds d'investissement rural fourni par le Département).

Couvains

Aménagement d'une aire de jeux inclusive



Couvains

Aménagement d'une aire de jeux inclusive

Éléments clés

Population DGF (2022) : 559 habitants

Enveloppe FIR : 55 900 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté d'agglomération Saint-Lô agglo

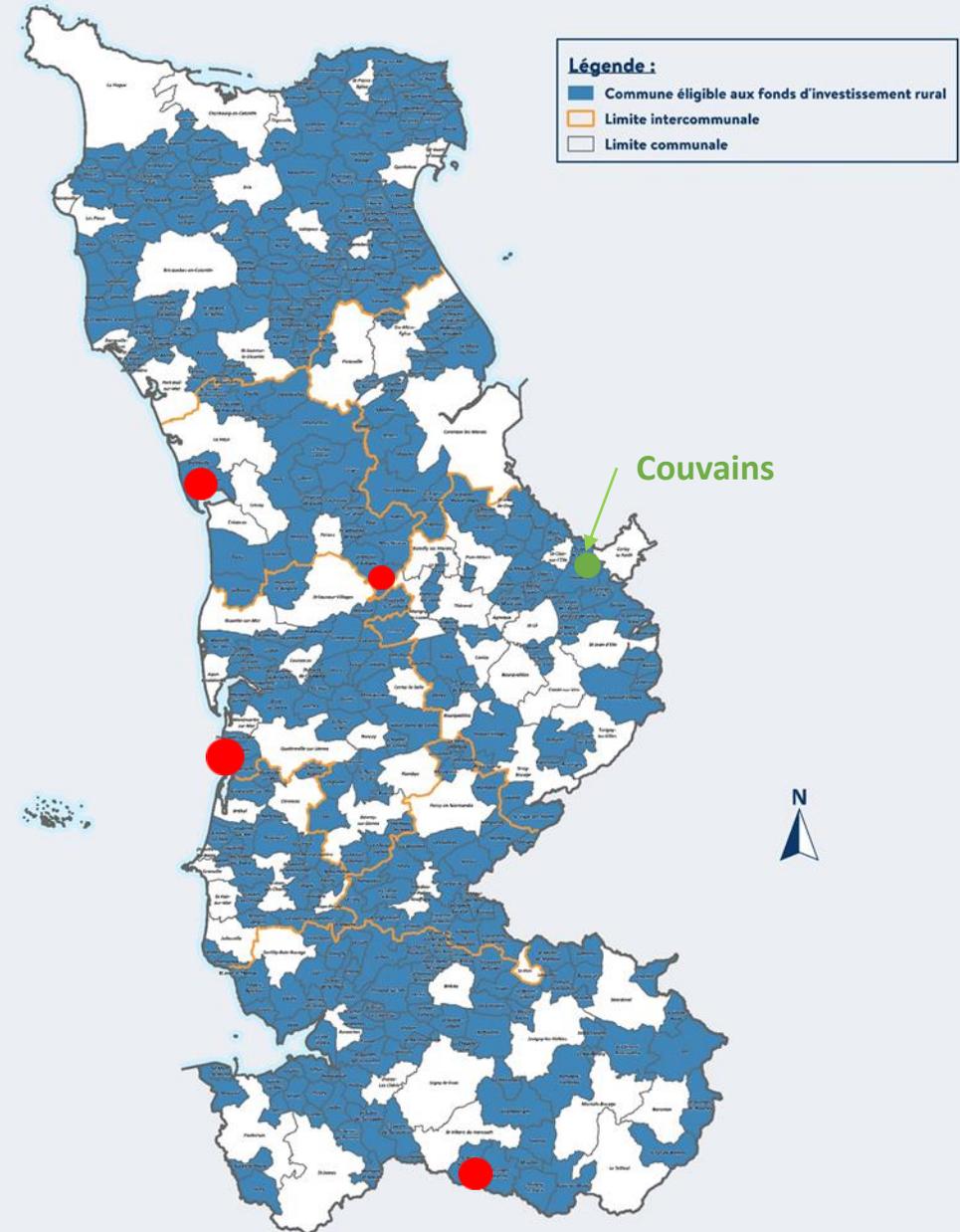
Canton : Pont-Hébert

manche.fr



Communes éligibles aux FIR

Politique territoriale 2022-2028





Couvains

Aménagement d'une aire de jeux inclusive

Présentation de la commune :

La commune compte 570 habitants en 2024. Alors que le département de la Manche perd globalement des habitants, Couvains en gagne (+ 11,8 % entre 2014 et 2020). En Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) avec Saint-Clair-sur-l'Elle, Saint-Jean-de-Savigny et Villiers-Fossard, Couvains est la commune du RPI dont la population progresse le plus. La commune compte une centaine d'enfants de 0 à 12 ans, dont 56 fréquentent le RPI les Coccin'Elle à Saint-Clair-sur-l'Elle. Une assistante maternelle exerce sur la commune.

Couvains dispose d'une vie associative et citoyenne riche (nombreuses manifestations organisées par le comité des fêtes, actions de l'Espace des parents à Saint-Jean-de-Daye-Elle, section d'action gérontologique, chantiers citoyens d'ouverture de chemins...). La salle de convivialité de Couvains, rénovée récemment, accueille un grand nombre d'évènements privés et publics. En 2022, le dernier commerce de la commune a fermé.

Le conseil municipal s'est engagé à réaliser plusieurs projets : aménagement d'un lotissement de 26 lots en deux tranches, inventaire et réouverture de chemins ruraux, rénovation des toilettes publiques, création d'une aire de jeux et aménagement d'un parcours santé.

Contexte

Actuellement, la commune de Couvains ne dispose d'aucune aire de jeux. Au regard du nombre croissant d'enfants sur la commune, chiffre qui continuera d'évoluer positivement avec les constructions en cours dans les nouveaux lotissements, il apparaît indispensable d'en créer une. Cet espace vise à :

- contribuer à l'attractivité du bourg, source de lien social entre les habitants, anciens et nouveaux ;
- proposer un lieu d'activité physique pour les enfants, vecteur de bonne santé, ainsi qu'un lieu d'apprentissage ;
- offrir un lieu de pause familiale, notamment par sa situation le long d'une boucle de balade ;
- compléter l'offre de service de la salle des fêtes par une aire de jeux à proximité, éloignée de la route ;
- proposer un lieu d'accueil sécurisé lors des manifestations organisées sur le parking de la salle des fêtes.

Localisation du projet sur la commune



Vers chemin creux, inséré dans une boucle de randonnée

- Mairie, salle des associations, garderie
- Nouveaux lotissements, en cours de construction
- Lotissements < 10 ans
- Projet aire de jeux
- Nouvelles toilettes publiques
- Salle des fêtes
- ▲ Parking, terrain de pétanque, tables de pique-nique
- Routes
- - - Impasses

Couvains

Aménagement d'une aire de jeux inclusive

Echéancier :

- Autorisation de commencement d'opération : 23 mai 2023
- Lancement des études préalables :
- Lancement de maîtrise d'œuvre :
- Lancement des appels d'offre :
- Début des travaux : 12 février 2024

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Le projet d'aménagement de l'aire de jeux est envisagé entre la salle de convivialité et un lotissement de 38 parcelles dont 12 seront viabilisées au premier semestre 2024. Le projet prévoit également la création de toilettes publiques à proximité immédiate de l'aire de jeux. L'espace sera desservi par un cheminement doux piéton accessible aux personnes à mobilité réduite.

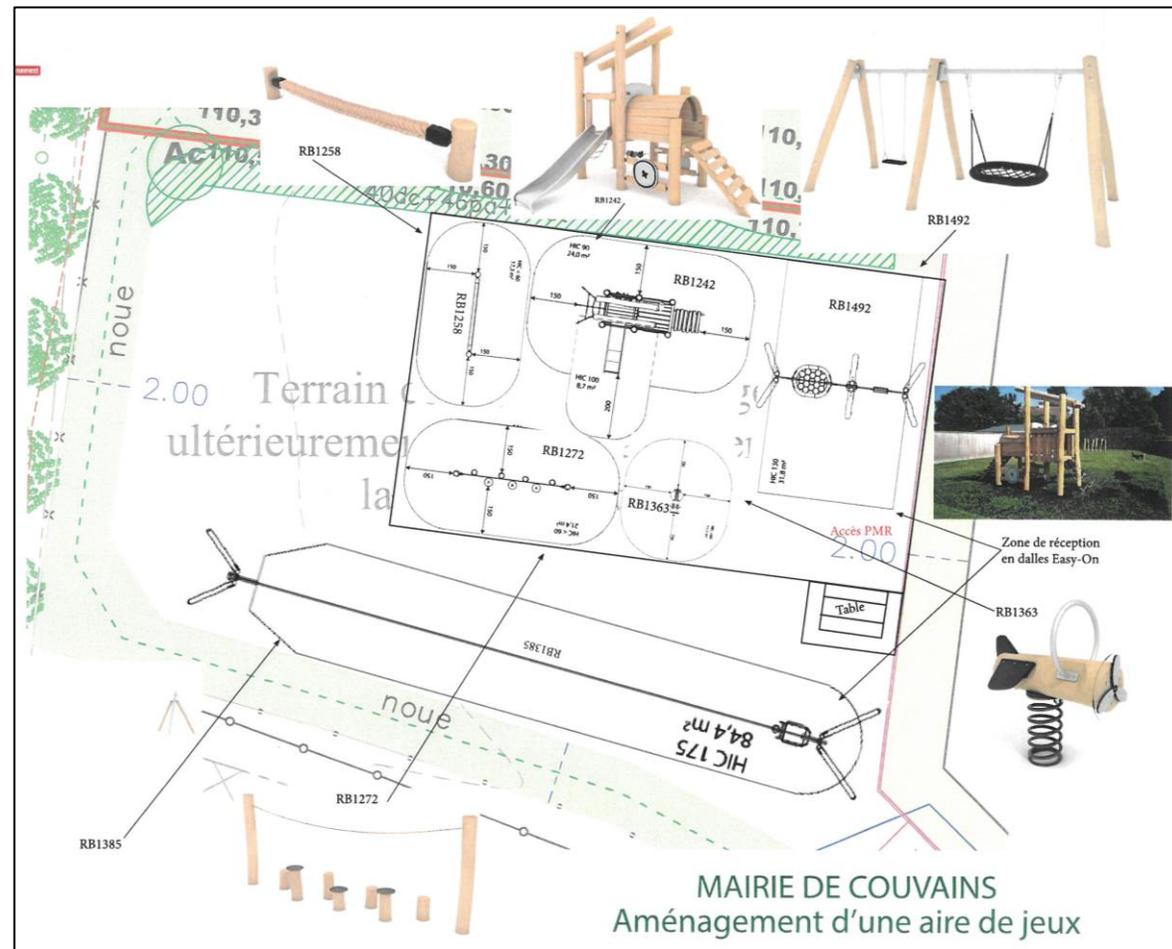
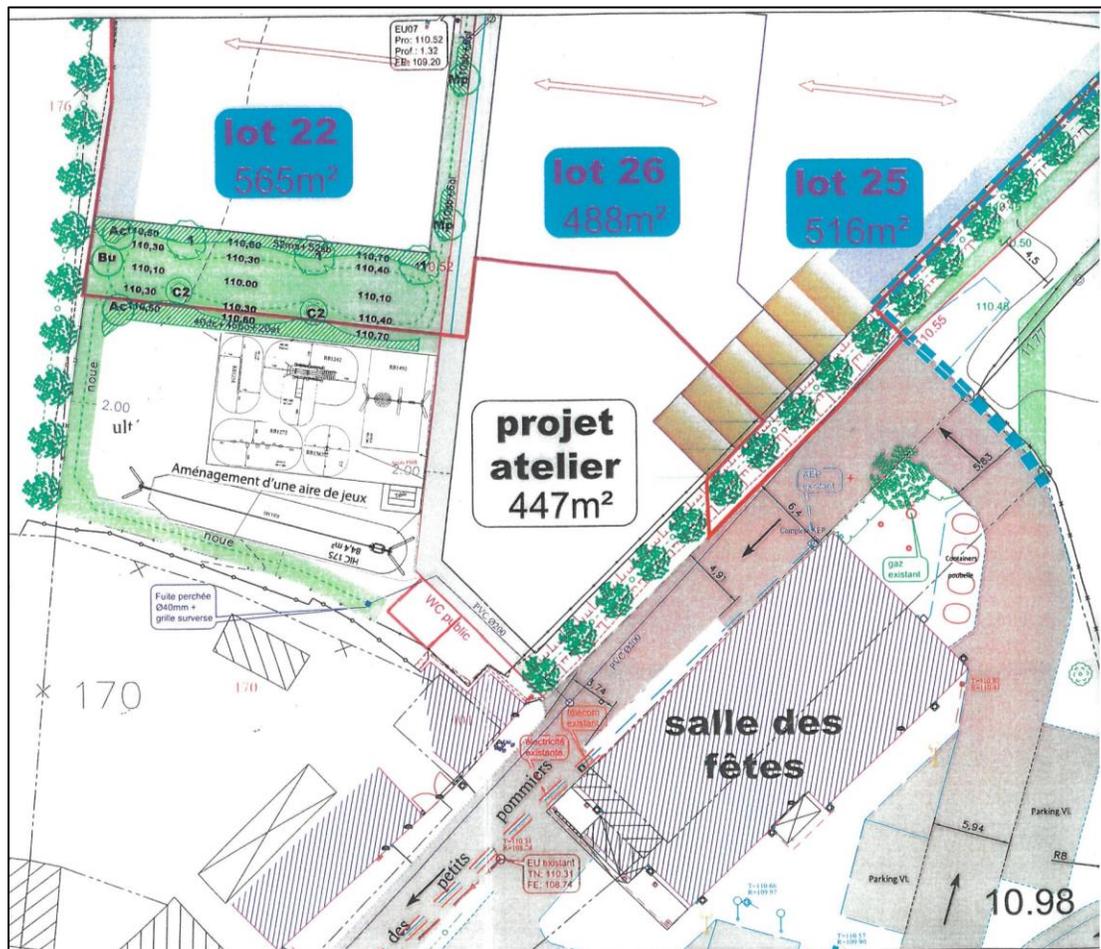
L'aire de jeux est un espace ouvert conçu pour favoriser l'accès de toutes et tous. Elle se compose d'un espace de 160 m² en dalles amortissantes enherbées où sont prévus 6 jeux : une tyrolienne, un portique double avec balançoire et nid d'oiseau, une structure modulable « roulotte » avec toboggan , un avion sur ressort, deux parcours d'équilibre avec plots et corde et un panneau ludique de manipulation. Une table de pique-nique PMR, une boîte à livres ainsi que des bancs restaurés compléteront l'aménagement de l'aire de jeux. Un espace de 120 m² en herbe se situe au fond de l'espace pour permettre les jeux de ballons.

Les toilettes publiques comprennent un espace fermé avec deux toilettes dont une accessible aux PMR et un espace ouvert comprenant un urinoir et un lave-mains.

Au-delà de l'ambition d'exemplarité en matière de transitions écologique et inclusive que revêt le projet, la commune est attachée au souhait que cet espace soit fait pour et par les habitant.es et permette l'implication de toutes et tous pour le faire vivre. Les habitants seront notamment sollicités pour la plantation de massifs d'aromatiques accessibles à la cueillette et pour la rénovation des bancs autour d'un chantier convivial ainsi que la fabrication d'une boîte à livres.

Couvains

Aménagement d'une aire de jeux inclusive



Aménagement d'une aire de jeux inclusive

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition écologique :

La commune prévoit :

- Le choix du bois comme principal matériau pour les jeux, le mobilier et le parement extérieur des sanitaires ;
- l'éclairage des toilettes publiques par un panneau solaire situé sur le toit du bloc sanitaire ;
- le choix du revêtement en dalles alvéolées enherbées permettant l'infiltration des eaux de pluie ;
- le choix de plantes nectarifères au sein des aménagements paysagers afin de favoriser les insectes pollinisateurs ;
- l'installation d'arceaux à vélo et présence d'un chemin de randonnée contigu favorisant les mobilités actives ;
- l'installation de poubelles de tri des déchets ;
- la restauration d'anciens bancs.

A travers les différents points indiqués ci-dessous, la commune dans le cadre de ce projet s'engage à répondre à l'enjeu de transition inclusive ? :

La commune prévoit :

- l'accessibilité PMR de l'ensemble de l'espace et des cheminements ;
- l'installation d'un bloc sanitaire accessible PMR ;
- l'installation d'une table de pique-nique PMR ;
- la matérialisation de deux places de stationnement PMR et une place dédiée aux familles à proximité de l'aire de jeux ;
- un chantier participatif avec les habitants pour la création d'une boîte à livres, la rénovation de bancs et la plantation d'un massif d'aromatiques pour la cueillette en libre-accès ;
- la mise en place d'une signalétique adaptée depuis le centre-bourg.

COUVAINS

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Christian PERIER

Maire de Couvains

Nicole GODARD

Conseillère départementale du canton
de Pont-Hébert

Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental du canton
de Pont-Hébert